

Les services de l'État dans la Vienne

Actualités

Alerte canicule extrême dans le département de la Vienne

Prévention des feux de forêt

Fortes chaleurs : activité partielle

Sécurité routière – Lancement d'un jeu-concours Facebook

Vague de chaleur : conseils santé face aux fortes chaleurs dans la Vienne

Dérogations à l'étiquetage des produits dont les recettes ont été modifiées

Elections législatives 2022

Solidarité avec l'Ukraine

Démarchage de travaux à domicile : la préfecture de la Vienne appelle à la vigilance

Lettre de la sécurité routière de mai 2022

Recrutement sans concours d'adjoints administratifs pour la préfecture de la Vienne

Interdiction temporaire de

rassemblements festifs à caractère musical non déclarés

Fermeture exceptionnelle de la préfecture de la Vienne : vendredi 27 mai 2022

COVID 19 Point sur la situation en Vienne

Mesures d'alerte renforcée pour les usages de l'eau

France services - 20 sites labellisés dans la Vienne

Information à destination des ressortissants Ukrainiens

Bilan des arrêtés - protection des aires de captages d'eau (37)

RN 10 - travaux de mise aux normes sécurité et environnement sur le secteur de Croutelle-Ligugé

Nouvelle étape de la modernisation des démarches pour les étrangers en France,

Résultats des élections présidentielles 2022

Influenza aviaire : mise en place d'une zone réglementée couvrant 63 communes de la Vienne

Recrutement de policiers adjoints - session 2022

La Vienne reste placée en vigilance orange vent violent jusqu'à 20H puis vigilance jaune jusqu'à 23H

Nouveau système d'information sur les armes : ce qu'il faut savoir

Un nouveau portail internet consacré aux

Alerte canicule extrême dans le département de la Vienne

Mise à jour le 16/06/2022

Le département de la Vienne est placé en vigilance rouge correspondant à une canicule extrême.

Les températures avoisineront les 40° au cours des prochains jours.

Jean-Marie Girier, préfet de la Vienne, a activé le centre opérationnel départemental afin de coordonner les acteurs mobilisés pour la gestion de cet événement.

1/ POINT SUR LES MESURES PRISES A CE JOUR

Mesures prises par les services de l'État :

- ▣ Mise en alerte des maires de la Vienne ;
 - ▣ Alerte des établissements accueillant un public nombreux ;
 - ▣ Sensibilisation du grand public aux risques liés aux fortes chaleurs ;
 - ▣ Alerte des établissements de santé et médico-sociaux, qui se tiennent prêts à renforcer leurs effectifs si cela s'avérerait nécessaire ;
 - ▣ Déclenchement des plans bleus dans les établissements médico-sociaux ;
 - ▣ Alerte des accueils collectifs de mineurs ;
 - ▣ Information envoyée aux acteurs économiques du département pour rappeler les responsabilités des employeurs quant à la protection des travailleurs.
- Pour rappel, il est interdit aux employeurs d'affecter des jeunes (-18 ans) aux travaux les exposant à des températures extrêmes susceptibles de nuire à leur santé.

Les parents qui le souhaitent et qui sont en mesure de le faire pourront garder leurs enfants à domicile et ne pas les envoyer à l'école ou au collège vendredi. L'accueil des élèves reste néanmoins maintenu.

2/ ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS

- ▣ La tenue de toute manifestation publique, festive, sportive en extérieur dans l'espace public est interdite dans la journée.

Cette interdiction s'applique :

- de 14 heures à 21 heures pour la journée de vendredi 17 juin 2022;

- de 9 heures 21 heures pour la journée de samedi 18 juin 2022.

- ▣ Les feux d'artifice et les lâchés de lanternes programmés ce week-end sont interdits compte tenu du risque incendie. Cette interdiction s'applique du vendredi 17 juin 2022 à 14 heures au lundi 20 juin 2022 à minuit.
- ▣ Les activités scolaires et périscolaires organisées en extérieur sont également interdites ce vendredi sur l'ensemble de la journée.
- ▣ Aménagement des cérémonies du 18 juin : les cérémonies devront débuter au plus tard à 8h30 et une vigilance particulière devra être apportée aux personnes âgées. Pour ces derniers, la préfecture déconseille leur participation cette année à cet événement compte tenu de la vague de chaleur extrême annoncée, ainsi que celle des porte-drapeaux.

3/ CONSIGNES ET RECOMMANDATIONS

À ces niveaux de température, toute personne, même jeune et en bonne santé, peut subir un coup de chaleur ou un malaise grave si elle ne prend pas de réelles précautions face à la chaleur.

Il appartient à chacune et chacun d'adopter des comportements responsables et mesurés pendant cet

épisode exceptionnel.

- ▣ Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- ▣ Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- ▣ Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- ▣ Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...);
- ▣ Évitez les efforts physiques ;
- ▣ Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- ▣ Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

POITIERS



[élections](#)

[L'État dans la Vienne coordonne l'accueil des ressortissants ukrainiens déplacés](#)

[Point d'accueil numérique pour les demandes dématérialisées des ressortissants étrangers](#)

[Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Vienne](#)

[France Relance – 7 lauréats, accueil des animaux de compagnie abandonnés et en fin de vie](#)

- Renforcement des maraudes sur la base de l'évaluation du 115.
- Mise en alerte de lieux d'accueil en journée :

L'accueil de jour du secours catholique : 5 rue Jean Jaurès à Poitiers

Horaires d'ouverture : lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 avec extension à 18h s'il reste des personnes – vendredi de 9h à 12h

Possibilité de prendre des douches et d'avoir accès à de l'eau fraîche

Contact : 05 16 83 88 82

L'accueil de jour des restaurants du cœur, 13 rue de la Demi-Lune

Horaires d'ouverture : 9h – 11h avec extension à 11h30 s'il reste des personnes

Possibilité d'accès à de l'eau fraîche

Contact : 05 49 88 10 98

Le relais Georges Charbonnier : 14 rue du mouton à Poitiers

Horaires d'ouverture : 14h – 17h sauf le jeudi ouverture 14h30

Possibilité de prendre des douches et d'avoir accès à de l'eau fraîche

Contact : 05 49 38 45 10

CHATELLERAULT

Contact : 05 49 02 56 86

CHRS PAUL PAINLEVE : 136 rue Paul Painlevé

Accès aux douches et distribution de bouteilles d'eau

Accueil du CCAS : 5 rue madame à Châtellerauld

Mobilisation le cas échéant d'une salle climatisée

MONTMORILLON

Contact CCAS 05 49 91 05 00

Accès à la douche de la halte de nuit (si non occupée), 9h-12h, et 13h30-17h30

Et/ou héberger la personne au sein de la halte de nuit le temps du déclenchement de l'alerte.

Points fraîcheurs accessibles dans la Ville, à tout public qui souhaite se rafraîchir :

Le CCAS

Accès à de l'eau et espace pour s'asseoir

Ouverture, 8h-17h30, du lundi au vendredi

Adresse exacte : 4 rue des Récollets

Le parc enfant « Medina del campo »

Accès à une fontaine à eau

Adresse exacte : rue de la Marne

Centre commercial Leclerc

Climatisation, accès à de l'eau, espace pour s'asseoir

Ouverture, 8h30-20h du lundi au samedi, et de 8h30 à 12h le dimanche

Adresse exacte : 2 avenue de Provence

Alerte canicule extrême dans le département de la Vienne

[> Voir l'article](#)

Office de Tourisme, centre-ville

Accès à de l'eau et espace pour s'asseoir

Ouverture, 9h30-12h30 et 14h30-18h du lundi au dimanche

Adresse exacte : 2 place du Maréchal Leclerc

Panier Sympa

Accès à de l'eau et espace pour s'asseoir

Ouverture, 9h-13h et 15h-19h30 du lundi au vendredi, 9h-13h et 16h-20h le samedi, et 9h-13h et 16h30-19h le dimanche

Adresse exacte : 66 boulevard de Strasbourg

Communauté de Communes Vienne et Gartempe, Maison des services

Climatisation, accès à de l'eau, espace pour s'asseoir

Ouverture, 8h30-12h et 13h30-17h30, du lundi au jeudi, et le vendredi jusqu'à 16h30

Adresse exacte : 6 rue Daniel Cormier

L'ensemble des services de l'État et des collectivités de la Vienne est pleinement mobilisé, dans les prochains jours, pour informer et assurer la protection des populations.

Partager   

[Services de l'Etat](#)
[Politiques publiques](#)
[Actualités](#)
[Publications](#)
[Démarches administratives](#)
[Vous êtes...](#)
> [Particulier](#)
> [Professionnel](#)
> [Association](#)
> [Collectivité](#)

[RSS](#)
[Plan du site](#)
[Horaires et coordonnées](#)
[Mentions légales](#)
[FAQ](#)
[Contactez-nous](#)
[Glossaire](#)
[Information sur les cookies](#)

  [instagram](#)

[RAA : Recueil des actes administratifs](#)
[RGAA : référentiel général d'accessibilité](#)
[IAL : Information acquéreur locataire](#)
[Termites et mères](#)

Tous droits réservés SIG/DILA
République Française ©
2011-2012